

CHARTRE ÉTHIQUE BÂTIMENT CITOYEN 2014/ 2015

Entreprise responsable et solidaire, je souscris aux valeurs de la Fédération du Bâtiment de l'Hérault et m'engage à :

- Privilégier l'emploi local.
- Contribuer à l'économie locale: acheter en toute responsabilité, en valorisant les fournisseurs et les sous-traitants de proximité.
- Garantir des conditions de travail légales (salaires, durée et horaires, sécurité...).
- Participer à une concurrence juste et loyale qui sauvegarde l'économie locale.
- Présenter une offre économiquement responsable.
- Maintenir la formation, l'apprentissage et l'accueil des jeunes.
- Transmettre et faire progresser les compétences et le savoir-faire local.
- Favoriser le dialogue et le respect entre les acteurs de la construction.



Signataire
n° 057

La signature de cette charte vaut déclaration sur l'honneur à en respecter tous les points. En cas de manquement constaté, le label «Bâtiment Citoyen» pourra être retiré par la FFB34.

Fait à Montpellier
Le 7 octobre 2014

L'entreprise CONSTRUCTION
GRAILLE

Le Président de la FFB34



La validité de ce document peut être vérifiée sur demande adressée à ffb-34@d34.ffbatiment.fr

CRITÈRES D'ADHÉSION À LA CHARTE ET D'OBTENTION DU LABEL

- Entreprise adhérente de la FFB 34, à jour de sa cotisation
- Entreprise à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Examen par le Comité d'attribution « BC » décisionnaire
- Entreprise répondant aux critères du référentiel Qualibat ou Qualifelec (définition activité, % sous traitance, % intérim, assurance)
- Entreprise attestant de l'absence de procédure ou condamnation relative au travail illégal